



**GRIESHEIM**  
PRÈS-MOLSHEIM

## **Relevé des décisions du Conseil Municipal**

**Séance du vendredi, 25 juin 2021**

**Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire**

### **LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES : PRISE DE COMPETENCE**

Le conseil municipal :

- se prononce en faveur du transfert, à la communauté de communes des Portes de Rosheim, de la compétence mobilité prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »
- autorise M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET PASSAGE EN NOMENCLATURE M57 POUR LE BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal

- décide d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE REMUNERE A L'ECOLE MATERNELLE**

Le conseil municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de service rémunéré des postes suivants à compter du 01/09/2021 :

<b>POSTE</b>	<b>ANCIEN COEFFICIENT</b>	<b>NOUVEAU COEFFICIENT</b>
ATSEM principal 1ère classe	22,44/35èmes	22,58/35èmes
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	22,44/35èmes	22,58/35èmes

### **COTISATIONS BIBLIOTHEQUE**

Le conseil municipal :

- approuve la suppression des cotisations pour la bibliothèque et donc de la régie afférente,
- charge M. le Maire de faire le nécessaire auprès du comptable public assignataire,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

## **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le conseil municipal :

- décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer divers travaux d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- courrier au sujet de la vente de la maison sise 170 rue de Rosheim, à côté du nouveau périscolaire. Réunion le 30/06 avec le propriétaire
- subvention DETR : 330 000 € pour la construction du périscolaire
- demande pour passer les feux tricolores en orange clignotant de 23h à 5h – voir possibilité
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn : travaux et bassin prévus en 2022
- info CCPR : subvention vélos
- projets travaux de voirie rue de Rosheim/rue des Asperges et mise en souterrain des réseaux secs
- compte-rendu de la commission voirie

Le Maire,  
Christophe FRIEDRICH



*[Handwritten signature]*